

AFFAIRE N° 9 - Proposition de révision des servitudes et du règlement d'urbanisme de Saint-Denis.

LE MAIRE : Nous en venons maintenant, Messieurs, à une question extrêmement importante.

Je suggère qu'elles soit renvoyée pour examen lors d'une séance ultérieure. Cette séance étant d'ailleurs toute prochaine, je demande instamment à tous les Conseillers de prendre connaissance de ce dossier au Secrétariat de la Mairie.

Le problème porte sur deux points essentiels :

- 1°) Construction en hauteur dans certaines zones délimitées de la Ville de Saint-Denis;
- 2°) implantation des bâtiments à construire.

Je suggère que M.M. OLGIATTI et ALLAIRE soient conviés à cette réunion, afin que nous puissions solliciter d'eux toutes explications utiles.

Il conviendra également de prévoir les limites de la zone à industrialiser.